

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
27 MARS 2023

Date d'affichage de convocation
27 MARS 2023

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **21**

Votants : **28**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Vingt-Trois

Le 27 mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Denis VERGNIAULT, Chrystèle GUILLARD, Nicolas LARGESE, Isabelle SALOME, Jean-Luc FARGIER, Thérèse MALEM, Anne DEUDON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Eliane GOLLIOT à Chrystèle GUILLARD, Brigitte BOUCHET à Fabienne BELLIN-WEILL, Guérigonde HEYER à Jean TANCEREL, Slimane MOALLA à Yolande GROBON, Marie-Pierre STRIOLO à Denis GUYARD, Salem LABRAG à Tristan JACQUES, Charles RENARD à Laurence RENARD

Absente : Caroline LIGNOUX

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

27 MARS 2023

Objet :

**Demande de subvention DSIL
2023 pour le projet
d'amélioration énergétique du
groupe scolaire Corot/Samain
et du centre de loisirs
Bouskidou**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'instruction interministérielle IOMB2236543J du 8 février 2023 relative au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la circulaire du Préfet des Yvelines en date du 13 février 2023 relative à la dotation de soutien à l'investissement public local pour 2023 (DSIL),

CONSIDÉRANT le souhait de la commune de Magny-les-Hameaux d'envisager des travaux pour le groupe scolaire Corot/Samain et le centre de loisirs Bouskidou afin d'agir sur la réduction des consommations énergétiques des bâtiments, les charges induites, l'amélioration du confort intérieur et la réduction des émissions de gaz à effet de serre,

CONSIDÉRANT les conditions d'obtention de la dotation de soutien à l'investissement public local – exercice 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1 : ADOPTE** le projet d'amélioration énergétique du groupe scolaire Corot/Samain et du centre de loisirs Bouskidou pour un montant de 1 699 129.09 € HT, soit 2 038 954.09 € TTC.
- **Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL 2023 et à signer toutes les pièces afférentes.
- **Article 3 : DIT** que le financement de l'opération s'établit de la façon suivante :
 - 20% au titre du DSIL, soit 339 825.82 € HT,
 - 60% au titre du FONDS VERT, soit 1 019 477.45 € HT,
 - 20% de fonds propres, soit 339 825.82 € HT.
- **Article 4 : DIT** que les dépenses et les recettes seront inscrites au budget primitif 2023, section d'investissement.

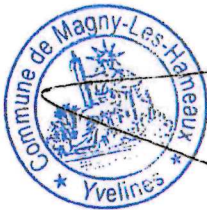
Cette délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **29 MARS 2023**

Certifiée exécutoire le : **29 MARS 2023**

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



DULAC